

Achat de terrains :

La commune s'est portée acquéreuse de 5000 m² de terrain en zone constructible à côté du lotissement des lavandes. Une réflexion sur le devenir de ce terrain, ainsi que sur l'urbanisme du centre village est entamé avec le soutien du CAUE (Centre d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de la Drôme.

Après consultation de l'agent comptable de la commune, il a été décidé d'autofinancer cet achat, la trésorerie étant suffisante et l'argent ne pouvant réglementairement pas être placé, il vaut mieux l'investir dans du foncier.

Compteurs d'eau :

Pour permettre la télérelève des compteurs et avoir une meilleure gestion du réseau, en particulier en ce qui concerne la détection des fuites, il a été décidé de changer 150 compteurs anciens et d'équiper 100 compteurs suffisamment récents d'un boîtier de télérelève. Cela facilitera le travail des employés communaux chargés du suivi du réseau d'eau potable.

Remplacement de portes en bois par des portes en aluminium :

Plusieurs portes fendues, voilées, fermant mal ou devant être modifiées vont être changées : entrée de la mairie, de la salle des fêtes, de la classe des grands à l'école et les deux portes de l'épicerie. Ces travaux vont permettre de sécuriser l'accès et diminuer la consommation énergétique des différents bâtiments communaux. Ils seront subventionnés à 80%.

Extinction nocturne de l'éclairage public :

L'extinction nocturne des lumières a été commandée au SDED. Deux périodes sur l'année (horaire « été » minuit - 5h ; horaire hiver 23h - 6h) conformément à l'enquête du mois d'août 2020. Le SDED subventionnera ces travaux à hauteur de 40%.

Dans un second temps, sera étudiée par le conseil municipal une solution plus souple (possibilité de sectoriser) et beaucoup plus économique en remplaçant les actuelles lampes à sodium par des ampoules à LED.

Chapelle de La Roche:

Des travaux de sauvegarde et de remise en état de cette chapelle historique sont nécessaires. Sur recommandation de Janick Roussel, madame Michèle Bois, docteure en archéologie médiévale est venue évaluer la situation et donner des conseils. Le cyprès jouxtant l'abside qui provoque des fissures et les deux cyprès morts vont être abattus dans le respect de techniques d'élagage protégeant le cimetière. Plusieurs autres actions seront nécessaires pour améliorer progressivement l'état de ce bâtiment. Son ancienneté et sa situation à contre pente imposent des travaux réalisés « en douceur ».

Cantine Scolaire :

La commune a reçu une délégation de Venterol pour proposer un nouvel approvisionnement de la cantine. La mairie de Venterol prévoit de mettre en place une cuisine collective gérée par une association, avec personnel dédié, pouvant fournir jusqu'à 200 repas. Elle propose de faire une livraison en liaison chaude sur 4 communes dont Roche Saint Secret - Béconne. Les produits seront bio et/ou locaux et entièrement cuisinés à Venterol. Le prix serait équivalent à celui pratiqué avec le prestataire actuel. Cette proposition paraît intéressante. Nous attendons plus d'informations pour une prise de décision après concertation avec les enseignantes, le personnel et les parents d'élèves.

Epicerie :

Le projet avance bien : les statuts de l'association « Le Préau » qui va gérer le magasin ont été déposés en préfecture et publiés au journal officiel. Le conseil municipal a voté la convention qui va définir pour trois ans les liens municipalité-association. Elle a été signée mercredi 10 février. La municipalité étudie les améliorations et travaux à faire dans le local. Le collectif de gestion de l'association, réparti en diverses commissions : aménagement, financement, approvisionnement... accomplit un important travail de préparation.

Un beau projet qui est sur de bons rails et pris en charge par une équipe dynamique et engagée.

Toilettes sèches :

Après consultation de la société [Sanisphère](#) de Nyons, le projet d'installer des toilettes sèches place de l'église et au stade de foot est à l'étude.

Déchets et ordures ménagères :

Le système de collecte des déchets incitant au tri, mis en place par la Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux, est motivé par un souci de respect de l'environnement et un souci d'économie, l'enfouissement des ordures ménagères « en vrac » étant facturé de plus en plus cher aux collectivités. Merci à toutes et tous de s'y conformer au mieux.

La municipalité vous demande de ne pas pratiquer de dépôts sauvages de poubelles, des déchets verts, gravats, que les agents communaux doivent ensuite ramasser.

Les communes voisines, en particulier celle de Montbrison sur Lez, demandent que cessent les dépôts de poubelles dans leurs conteneurs par des Rochois.e.s.

La différence de tarifs entre les trois niveaux de dépôts ne justifie pas ces comportements. Les frais d'enlèvement des dépôts sauvages de déchets sont de 150€/dépot.

Compost :

Du compost est disponible en libre-service sur la plateforme de compostage de Dieulefit (en face de Super U). Pour rappel, ce compost est issu du broyage des déchets verts de cette année. Celui-ci est à la disposition de tous les habitants de la communauté de communes.

Véhicules motorisés en espaces naturels :

De trop nombreux véhicules motorisés de loisir (motos, quads...) parcourent les chemins et les prairies sur la Lance et le mont Rachas, parfois en pratiquant des circuits dans les prairies qu'ils abîment. Cela entraîne : dégradation des chemins, nuisances sonores, dérangement de la faune sauvage ou des troupeaux.

Un arrêté municipal va interdire cette pratique, son exécution est confiée à la gendarmerie et aux gardes de l'office français de la biodiversité

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

La concertation préalable débutée le 8 février se prolongera jusqu'au 10 mars 2021. Les documents relatifs aux orientations stratégiques (plaquette et rapport) sont disponibles en ligne : <http://www.smbvl.fr/le-smbvl/enquetes-publiques/sage>

Venez vous exprimer sur la stratégie du SAGE qui définit l'avenir de l'eau pour les 10 prochaines années : la qualité de l'eau, la disponibilité des ressources pour l'eau potable, l'irrigation agricole, l'industrie, la gestion des inondations, la préservation de la biodiversité associée au cours d'eau, ...

Un registre dématérialisé sera mis à disposition du public durant cette période. L'adresse du registre est la suivante : www.registre-dematerialise.fr/2314

Les quatre réunions publiques initialement envisagées du 9 au 12 février ne pourront pas se tenir compte tenu des dernières mesures sanitaires et sont reportées à une date ultérieure.

Logement communal vacant :

Un des logements sociaux de la commune est disponible à la location à partir du 01 avril 2021. Ce logement est un T2 de 39 m² situé au rez-de-chaussée de l'ancienne école, accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. L'attribution est soumise à des conditions de ressources, le loyer est de 224.99 € par mois (hors charges).

Nouveaux arrivants 2020 (oubli bulletin janvier 2021):

Nous souhaitons également la bienvenue à Virginie Salmon et Olivier Nicpon, ainsi qu'à leur fils Antonin.